

Musée Soulages RODEZ

INFORMATIONS PRATIQUES ET MODALITES DE RESERVATIONS POUR LES GROUPES SCOLAIRES

Conditions générales

Modalités de réservation :

Quelle que soit la **formule choisie** et pour un plus grand **confort de visite**, la **réservation** est **obligatoire** par mail à l'adresse : reservation@museesoulagesrodez.fr.

Calendrier des réservations :

- **À partir du 1^{er} avril** de chaque année, **réservation possible** pour les **visites programmées** entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de la même année.
- **À partir du 1^{er} octobre** de chaque année, **réservation possible** pour les **visites à programmer** entre le 1^{er} janvier et la veille des vacances d'été de l'année suivante.

Chaque réservation fera l'objet d'une **confirmation écrite par e-mail** par le **service des réservations** avec envoi des **consignes de visite**.

Les établissements scolaires peuvent **réserver plusieurs visites** pour l'ensemble de leurs classes (maximum 6 classes / année scolaire). Ils devront échelonner les visites sur 1 semestre et dans la limite de 3 classes par semestre – possibilité (en complément) de visites en autonomie.

Pour le **bien-être des enfants** et la **qualité de la découverte du musée**, les élèves de cycle 2 (CPCE1-CE2) seront reçus en matinée uniquement. (Dans le cas d'une classe unique, les grandes sections de maternelle seront intégrées à la visite des CP). Les élèves de cycle 1 (Très petite section, Petite Section, Moyenne Section et Grande section de maternelle) seront reçus uniquement en autonomie.

Pour les visites guidées avec un médiateur et les visites-ateliers, le groupe devra être limité à 30 élèves maximum répartis en deux sous-groupes sur un format $\frac{3}{4}$ d'heure de visite, $\frac{3}{4}$ d'heure d'atelier. Les groupes inférieurs à 20 élèves ne seront pas divisés.

Annulation de visite :

Le musée se réserve le droit d'**annuler la prestation** de guidage et atelier pour tout **retard supérieur à 15 minutes**. La visite et/ou l'atelier seront alors automatiquement remplacée par une visite en autonomie.

En cas d'**annulation d'une visite** par l'établissement, il est **obligatoire d'informer le service des publics** 72h avant la visite par e-mail à l'adresse suivante :

reservation@museesoulagesrodez.fr.

Tout désistement, sans information préalable par e-mail 72h avant la visite (et hors cas de force majeure : intempéries, accident...), entraînera la **facturation de la visite** sur la base de l'effectif communiqué au moment de la réservation.

Tarif des visites et des ateliers (à compter du 1er janvier 2020)

Le **règlement** peut s'effectuer sur facture par paiement différé, par carte bancaire, par chèque.

- Visite en autonomie : 0 €
- Visite guidée avec un médiateur culturel :
1.00 €/élève pour établissements scolaires, gratuit pour les accompagnateurs
- Visite et atelier
2.00 €/élève pour établissements scolaires, gratuit pour les accompagnateurs
- Cycle thématique (2 à 3 rendez-vous annuels pour une même classe)
65.00 € /classe par cycle pour établissements scolaires

Prestations

Les visites en autonomie :

Elles sont **accessibles** à tous les **établissements scolaires** de la **maternelle au lycée**. Des **outils d'aide à la visite** sont disponibles sur le site internet du musée Soulages.

Les outils pouvant être mis à votre disposition par le musée :

- **Cycle 1** : possibilité de réserver au préalable un **tapis d'éveil** Outrenoir (utilisable dans le musée ou l'établissement scolaire)
- **Cycle 2** : **8 kakémonos** qui constituent une exposition itinérante sur l'œuvre de Pierre Soulages et son musée.
- **Pour les enseignants et les éducateurs** : la **mallette pédagogique** (maquette, échantillons, outils, ouvrages)

Les visites guidées avec un médiateur culturel :

Ces visites s'adressent en priorité aux **établissements du secondaire** (collèges et lycées) et de **l'enseignement supérieur**. De manière générale, ces **visites à la carte** se déroulent en **classe entière**. Au-delà de 30 élèves, deux visites peuvent être programmées simultanément.

- **Le musée Soulages et Pierre Soulages** : Une visite découverte du musée qui balaye à la fois l'œuvre peint de l'artiste et la genèse du musée.
- **Focus sur l'exposition temporaire** : Une visite guidée de l'exposition en cours.

Les visites-ateliers :

Ces **visites-ateliers** sont accessibles à partir du cycle 2 et sont **réservées exclusivement aux écoles élémentaires** et aux **filières spécialisées en arts plastiques et arts appliqués**. Ces **visites à la carte**, autour des collections sont uniquement possibles **en dehors des périodes d'exposition temporaire**.

- **Du papier, encore du papier !**

Une visite autour des techniques de peintures sur papier de Pierre Soulages (découverte des brous de noix, des encres, des gouaches et des eaux fortes) suivi d'un atelier : atelier brou de noix ou brou de noix et encre, gouache avec expérimentation des outils.

- **Cabinet d'estampes**

Une visite autour des trois techniques de gravure de Pierre Soulages suivi d'un atelier gravure d'épargne.

- **Outre-voir... l'Outrenoir**

Une visite autour des grandes peintures sur toile réalisées après 1979, suivie d'un atelier fils tendus ou monotype.

- **C'est quoi ce musée, pourquoi c'est rouillé ?**

Une visite à l'extérieur et à l'intérieur du musée pour comprendre le lien entre l'architecture et l'œuvre de Pierre Soulages, suivi d'un atelier croquis.

- **Vitraux de Conques**

Une visite autour des travaux préparatoires suivi d'un atelier où les matières du quotidien deviennent translucides.

Les cycles thématiques :

Ces **cycles** comportent **deux à trois rendez-vous** durant l'année. Ils sont accessibles à partir du cycle 2. Ils reposent sur une **co-construction du projet** avec les **enseignants** et **l'équipe des médiateurs et animateurs**.

Exemple de cycles possibles :

- **La commande publique et le vitrail**
- **L'architecture**
- **Les métiers de l'exposition**
- ...

Ces thèmes peuvent être abordés lors de visites simples, lors d'ateliers simples ou de visites/ateliers.

Préparation de la visite

Le musée Soulages propose des **dossiers pédagogiques thématiques** composés d'**outils** spécifiquement conçus pour les **enseignants**. Ces dossiers facilitent la visite du musée en **autonomie** et aident l'enseignant à faire **découvrir** et faire **travailler** ses élèves sur le musée et l'œuvre de Pierre Soulages.

Vous y trouverez :

- le **contenu scientifique** des **collections** et/ ou aux **expositions temporaires**
- des **pistes de travail en classe** qui répondent aux **exigences des programmes** de l'**Éducation Nationale**, en fonction des différents niveaux scolaires.

Ces contenus, en ligne sur le site internet du musée, <https://musee-soulages-rodez.fr> ont été réalisés par les enseignants, chargés de mission auprès du musée Soulages : Julien Tenes (julien.tenes@ac-toulouse.fr) en collaboration avec le service des publics du musée Soulages.

Dans le cadre de sa mission, ce professeur est placé sous l'autorité du conservateur du musée Soulages, au sein du service des publics, sous la responsabilité de la déléguée académique de l'action culturelle, sous la responsabilité pédagogique de l'ia-IPR d'arts plastiques.

Pour en savoir plus sur les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles:

<http://www.education.gouv.fr/cid51095/mene1006823c.html>

Consignes pour la visite

Sécurité:

- Les visiteurs doivent se **conformer** aux **indications** des **agents d'accueil**, des **médiateurs** ou de tout autre membre du **personnel du musée**.
- Les enfants sont placés sous la **responsabilité** de leurs **accompagnateurs**.
- La **présence des médiateurs** ne dispense pas les **accompagnateurs** de leur **autorité** et de leur **écoute**.
- Les accompagnateurs devront veiller à ne pas disperser les élèves et à les garder **sous surveillance**.
- Il est **interdit de toucher les œuvres**, les pointer avec un objet, de courir, s'agiter dans les salles.
- **Seuls les crayons de papier sont autorisés** dans les salles dans le cadre d'un **travail encadré**.
- Sauf information préalable et projet spécifique, les élèves ne pourront conduire un travail d'écriture ou de dessin dans le même temps que la médiation.
- Les accompagnateurs devront faire respecter **1m de distance** avec les œuvres.
- Les **boissons** et la **nourriture** ne sont **pas autorisées** dans les espaces d'exposition.
- Les **sacs à dos** et les **cartables** devront être laissés dans les **bacs prévus à cet effet**, à l'accueil du musée.
- Des **consignes gratuites** et **fermées** (code) sont à la disposition des visiteurs.